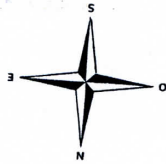
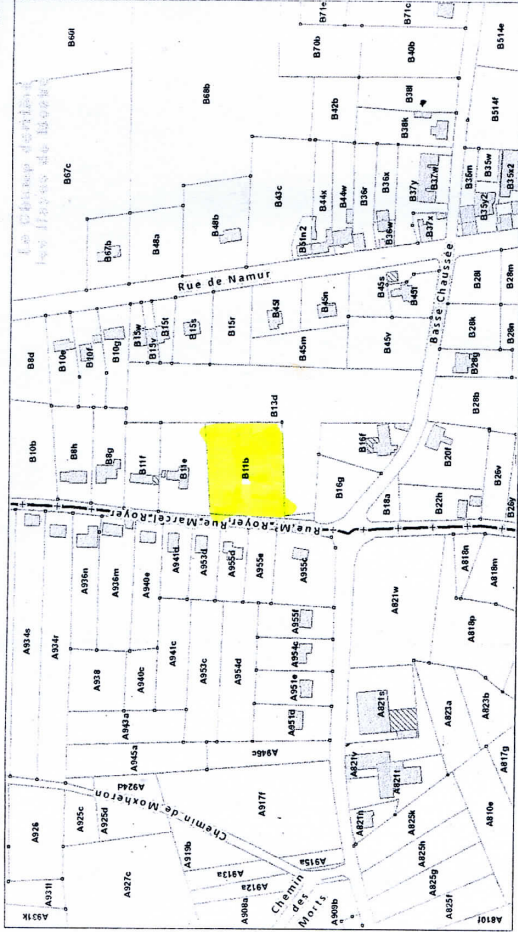


HANNUT 13° division MOXHE section B 11b.
Plan de division



Service Public
 Fédéral
 FINANCES



L'Etat est l'auteur du plan parcellaire cadastral et du producteur de la base de données de base de la base de données cadastrales. Les données sont collectées et mises à jour par les communes. Le cadastre est géré par les communes. Le cadastre est géré par les communes. Le cadastre est géré par les communes. Le cadastre est géré par les communes.

.be

Plan dressé le 14 décembre 2020 par

Paul GREGOIRE
 Géomètre - Expert Immobilier
 GEO/14/1275
 Rue Belle-Vue, 35
 4280 HANNUT (GR-HALLETT)
 Tél : 019/63.55.08
 T.V.A : BE 0602.687.328

Point	X	Y	Définition
1	-30.41	13.53	Pied piquet clôture en fer
2	-35.53	-56.15	Ancienne borne en pierre
3	18.99	-61.66	Coin piquet clôture en bois
4	22.27	5.99	Coin piquet clôture en bois
5	22.61	7.25	Bord extérieur filet d'eau
6	23.29	11.53	Bord extérieur filet d'eau
7	-25.63	15.98	Bord extérieur filet d'eau
8	-25.93	20.41	Bord extérieur filet d'eau
9	-6.61	12.55	Coin N-E avaloir
10	-4.32	9.80	Borne à placer
11	-8.52	-58.88	Borne à placer
12	18.49	-61.61	Borne à placer
13	21.77	6.06	Borne à placer